



HAL
open science

LE LITTORAL ENTRE SURFREQUENTATION ET SANCTUARISATION Quelles priorités de gestion pour les espaces de nature sur le littoral français ?

Catherine Meur-Ferec

► **To cite this version:**

Catherine Meur-Ferec. LE LITTORAL ENTRE SURFREQUENTATION ET SANCTUARISATION
Quelles priorités de gestion pour les espaces de nature sur le littoral français ?. Espace Géographique,
2007, 36 (1-2007), pp.41-50. hal-00281030

HAL Id: hal-00281030

<https://hal.science/hal-00281030>

Submitted on 16 Jun 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Soumis et accepté dans l'Espace Géographique, à paraître en 2007
LE LITTORAL ENTRE SURFREQUENTATION ET SANCTUARISATION
Quelles priorités de gestion pour les espaces de nature sur le littoral français ?

MEUR-FEREC Catherine,
Université du Littoral Côte d'Opale, EA 1702 Institut des Mers du Nord, Dunkerque.
CNRS UMR LETG 6554, Géolittomer, Nantes.
meur@univ-littoral.fr

Résumé :

Cet article propose des éléments de réflexion sur les enjeux de l'ouverture au public des sites naturels et plus précisément des dunes côtières.

Bien que l'accueil du public sur les sites naturels soit un principe généralement admis en France, le succès qu'ils connaissent fait craindre des risques de dégradations. Il convient dès lors de définir les enjeux de la gestion des sites. La préservation de la biodiversité pour les générations futures en est certainement un, mais l'intérêt général ne peut se résumer à ce seul objectif. La biodiversité n'est qu'un indicateur parmi d'autres du bon usage de ce patrimoine commun qu'est la nature. L'ouverture au public, encadrée, raisonnée, modulable peut aussi, par l'appropriation de ce patrimoine, devenir une garantie de préservation durable.

Mots-clés : littoral, patrimoine naturel, biodiversité, ouverture au public, relations homme-nature.

Abstract:

COAST BETWEEN “OVER-VISITING” AND “OVER-PROTECTION”. Which priority for the management of natural sites on the French coast?

This paper proposes some thoughts on the stakes of opening to the visiting public natural sites with particular reference to coastal dunes.

Although most natural sites readily admit the public in France, their success with the visitors creates a fear of inherent damages. Then we have to consider stakes of managing these sites. The protection of the biodiversity for future generations is certainly one of them, but the best interests of Humanity as a whole cannot only be translated into terms of biodiversity which is only one of several factors of good husbandry concerned by the protection of our shared heritage of nature. The access accorded to the public, as a function of the nature of the sites, well informed, marshalled, can also through an acquired awareness of our heritage become a guarantee of sustainable preservation.

Key-words: littoral, natural heritage, biodiversity, public access, relation between man and nature.

INTRODUCTION

En France, la plupart des espaces naturels protégés sont des sites publics. Propriétés de l'État ou des collectivités locales, ils sont par principe ouverts au public, à des degrés divers (Mermet et Moquay, 2002). L'objectif est double : préserver les écosystèmes mais aussi offrir au plus grand nombre des paysages et des ambiances de « nature ». Dans certains pays, comme le Royaume-Uni par exemple, d'autres choix ont été faits distinguant la conservation des écosystèmes d'une part dans des sites privés peu connus du public (*Sites of Special Scientific Interest*) et l'agrément de paysages de nature d'autre part dans le cadre de politiques patrimoniales grand public (*Areas of Outstanding Natural Beauty, Heritage Coasts*) (Meur-Férec, 1997).

Sur les 5 500 kilomètres de côtes de France métropolitaine, environ 1250 kilomètres sont aujourd'hui propriété publique¹. Cet extraordinaire patrimoine, constitué à 75 % de sites dunaires, soustrait à la pression foncière sans cesse croissante sur le littoral, connaît un succès grandissant auprès du public. La fréquentation des sites reste extrêmement difficile à chiffrer car ces espaces ne sont pas clos et les accès sont multiples. Cependant plusieurs témoignages de gardes, enquêtes qualitatives, comptages ponctuels et extrapolations par intelligence artificielle laissent deviner une très forte augmentation du nombre de visiteurs depuis une vingtaine d'années. Le Conservatoire du Littoral mène actuellement une vaste étude de fréquentation afin d'estimer l'ampleur du phénomène. On estime la fréquentation sur les 146 sites du Conservatoire à plus de 28 millions de visiteurs par an (Michel, 2005).

Cet engouement pour les sites naturels littoraux soulève des questions de gestion liées au double objectif de conservation des écosystèmes et d'ouverture des sites au public. Dans quelles mesures ces deux orientations risquent-elles d'être antinomiques ? Le patrimoine commun que constituent ces écosystèmes n'est-il pas gravement menacé de « surfréquentation » par un public peu respectueux et consommateur d'une nature gratuite et facilement accessible ? D'un autre côté le risque de « surconservation » d'une nature qu'on devrait préserver pour elle-même, au nom de valeurs « écologistes » dont les règles semblent avoir échappé à tout esprit de gouvernance, constitue-t-il un danger potentiel pour les principes humanistes ?

Les réponses à ces interrogations ne peuvent être apportées par une approche disciplinaire ou corporatiste ; elles sont à chercher dans la philosophie des relations homme-nature et dans le pluralisme des points de vue sur ce patrimoine commun de l'humanité que sont les espaces de « nature »² (Berque, 1996 ; Burbage, 1998 ; Robic dir, 1992).

I- UNE GRANDE VARIÉTÉ DE SITES ET DE PUBLICS

En France, essentiellement après la deuxième guerre mondiale, une partie des dunes côtières a été occupée et détruite par l'urbanisation et l'industrie. Elles continuent aujourd'hui, malgré les strictes restrictions imposées par la loi Littoral de 1986, à faire l'objet de la convoitise de certains promoteurs immobiliers. De nombreux sites ont pu échapper à cette pression foncière grâce à l'intervention de l'État et des collectivités territoriales, par le biais des politiques du Conservatoire du Littoral, des « Espaces Naturels Sensibles » des Conseils généraux et de la gestion des dunes domaniales par l'Office National des Forêts (ONF). Ce patrimoine naturel de l'ordre de 180 000 ha, acquis et géré par des fonds publics est, à de rares exceptions près (Marquenterre) gratuitement accessible aux visiteurs, dans un esprit de service public.

¹ Environ 600 kilomètres de linéaire côtier appartiennent au Conservatoire du Littoral, 370 kilomètres à l'État (gérés par l'ONF), 200 kilomètres aux Départements, 80 kilomètres aux Communes et autres acteurs.

² Il faut entendre ici le terme de « nature » non pas en tant que nature originelle, aujourd'hui disparue, mais comme espace « consacré » à la nature par un choix de protection, d'usage et de gestion.

Cependant le degré d'ouverture est modulé selon les orientations du site, son statut, son propriétaire et son gestionnaire.

1- Des sites aux degrés d'ouverture variés

Tous les sites naturels appartenant au Conservatoire du Littoral et aux Conseil généraux ainsi que les dunes domaniales gérées par l'ONF sont ouverts au public dans la limite du respect des équilibres écologiques. Les visiteurs y sont généralement canalisés par des sentiers et des panneaux informatifs. Des règles de comportement sont expliquées à l'entrée des sites et interdisent en général les engins motorisés, la cueillette, le camping, le feu, les décharges, la divagation des chiens, etc. Certains secteurs peuvent être ponctuellement mis en défens pour protéger du piétinement une zone dégradée ou en voie de réhabilitation. Les accès sont libres et nombreux, et les gardes exercent plus une information et une sensibilisation qu'une surveillance coercitive. Cependant les mesures répressives ne sont pas exclues, les agents de l'ONF sont historiquement chargés de fonctions de police judiciaire et, depuis la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, les gardes des terrains du Conservatoire du littoral sont autorisés à verbaliser les contrevenants aux règles du site.

Certains statuts de protection limitent très strictement le degré d'ouverture au public. C'est le cas par exemple des Réserves Biologiques Domaniales (RBD), de certaines parties de Parcs Nationaux et de forêts classées « de protection ». Les réserves de ce type ont des orientations strictement écologiques et l'accueil du public n'y est pas privilégié. C'est le cas de la RBD de La Côte d'Opale (Merlimont) dans le Pas de Calais où seules les visites guidées encadrées par l'ONF sont autorisées. Le statut de Parc National ne concerne qu'un seul site sur le littoral métropolitain, l'île de Port Cros. Ce type de statut a aussi une orientation essentiellement écologique mais le site est néanmoins ouvert au public, sous réserve du respect d'un règlement strict. Très ponctuellement, des zones de faible superficie à l'intérieur d'un Parc National peuvent être classées « réserve intégrale », comme l'aire de l'aigle de Bonelli dans le Parc National du Port Cros par exemple. Ces statuts très particuliers, par une orientation spécialisée dans la conservation des écosystèmes sont minoritaires sur le littoral français.

A l'opposé, certains sites dunaires, périurbains et généralement communaux, sont ouverts et gérés comme des parcs de loisirs (Parc du Vent à Dunkerque). Dans ce cas, c'est l'accueil et les activités ludiques qui priment. Il s'agit plus de jardins publics dunaires que de sites naturels. Cependant l'éducation à l'environnement y est diffusée par des panneaux explicatifs et des animations ludiques sur la faune et la flore. Ce type de site répond à une demande sociale forte et a l'avantage de sensibiliser aux espaces « naturels » un très large public.

De fait, la diversité écologique de chaque site, les orientations des propriétaires et des gestionnaires et les contextes géographiques, sociaux et économiques entraînent une grande variété de sites « naturels » (figure 1).

2- Des publics aux pratiques et aux aspirations diversifiées

Cette offre de nature, gratuite et facilement accessible, connaît un grand succès et une demande croissante de la part d'usagers très différents.

Suite à des enquêtes de fréquentation réalisées lors de **visites guidées** dans le Nord-Pas-de-Calais et plus particulièrement dans les dunes de l'est dunkerquois (Meur-Férec *et al.*, 2001 ; Baron-Yelles, Meur-Férec, 1999), on peut tenter de classer ces publics en catégories selon leurs pratiques et leurs aspirations. Un premier ensemble majoritaire en nombre regroupe le **public familial**. Souvent accompagné par des enfants, généralement peu familiarisé à la culture naturaliste, il est avant tout demandeur d'encadrement et de pédagogie ludique. Un second groupe est caractérisé par un **public jeune et aventurier**. Amateur de découvertes et de surprises, il veut pratiquer des activités plus sportives comme la randonnée, tout en étant

désireux d'apprendre « quelque chose » en cours de visite. De jeunes couples de citadins sont typiquement représentatifs de cette catégorie. Enfin, un **public spécialiste** constitue un troisième groupe. Il est composé de visiteurs nationaux ou internationaux ayant effectué un déplacement spécifiquement motivé par l'observation de milieux naturels. Ces visiteurs cultivent un intérêt particulier pour un domaine de l'écologie : avifaune, botanique, entomologie... Généralement d'âge mûr, appartenant fréquemment à des catégories socioprofessionnelles aisées, ils sont souvent affiliés à une ou plusieurs sociétés de protection de la nature.

Il faut ajouter à ces visiteurs adeptes des visites guidées, toutes les personnes, probablement plus nombreuses, qui fréquentent le site sans motivation naturaliste particulière, mais simplement pour accéder à la plage, courir, jouer, bronzer, prendre l'air ou s'isoler (Meur-Férec *et al.*, 2001).

Cet engouement pour la nature est largement encouragé par les collectivités locales attachées à valoriser leur territoire, l'éducation nationale dans le cadre de l'éducation à l'environnement, le Conservatoire du Littoral par sa mission d'accueil, les comités du tourisme pour qui la nature est une ressource économique, les médias parce que la nature est à la mode, *etc.* Face à cette affluence, les gestionnaires des sites sont parfois inquiets, voire alarmistes. Comment préserver les écosystèmes dans ces conditions ? Pourquoi conserver des espèces rares ou recréer des biotopes qui seront piétinés par des familles en pique-nique, peu sensibles à l'intérêt de la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*) ou du Liparis (*Liparis loeselii*).

II- GESTIONNAIRES ET GRAND PUBLIC : DES VALEURS PARFOIS DIVERGENTES

1- Biodiversité et protection des espèces : une priorité de gestion ?

Si l'on se penche sur les objectifs des plans de gestion et sur les profils des gestionnaires, il est facile de comprendre leurs préoccupations.

Les plans de gestion³ sont des documents de base visant à orienter la mission des gestionnaires de sites naturels. Ils sont généralement réalisés par les chargés de missions de l'organisme gestionnaire ou des bureaux d'études spécialisés en écologie. Les principaux objectifs énoncés dans ces plans de gestion est le maintien ou l'augmentation de la biodiversité qui passe par la conservation des espèces protégées par les directives nationales et internationales. Toutes les interventions sont ensuite orientées de façon à atteindre ces objectifs qui semblent faire l'objet d'un large consensus au sein de la communauté des gestionnaires d'espaces naturels. L'accueil du public et la restriction des usages sont généralement planifiés en fonction de ces objectifs de conservation.

La biodiversité est en effet mondialement reconnue comme garantie de la qualité et de la « durabilité » des écosystèmes de la planète (Aubertin et Vivien, 1998). « *La diversité biologique, ou biodiversité, est la variété et la variabilité de tous les organismes vivants. Ceci inclut la variabilité génétique à l'intérieur des espèces et de leurs populations, la variabilité des espèces et de leurs formes de vie, la diversité des complexes d'espèces associées et de leurs interactions, et celle des processus écologiques qu'ils influencent ou dont ils sont les acteurs* » (dix-huitième assemblée générale de l'UICN, Costa Rica, 1988). La conservation de la biodiversité passe notamment par la protection de certaines espèces inscrites sur des listes de référence renvoyant à un statut (liste rouge de l'UICN, annexes des directives européennes « Oiseaux » et « Habitats », arrêtés nationaux...). Les critères de protection des espèces sont

³ ou « plans d'aménagement » sur les sites domaniaux gérés par l'ONF.

principalement leur rareté, et (ou) le degré de menace qu'elles subissent en fonction du risque d'extinction de l'espèce, souvent lié à la destruction des habitats par l'homme (Bellan-Santini, 2002). Sans nier l'utilité de ces listes, il est cependant permis d'émettre quelques réserves. Les statuts (espèces protégées au niveau national, international, espèces déterminantes, patrimoniales...) et les critères de qualification ne sont pas toujours clairement définis et argumentés. Ainsi est dite patrimoniale « toute espèce qui fait l'objet d'une attention particulière, quelle que soit la nature de cette attention » (Delavigne, 2000). Par ailleurs, la rareté d'une espèce est étroitement liée à l'espace et au temps de référence. Ainsi en limite d'aire d'extension, une espèce peut être rare (comme *Leymus arenarius* en France par exemple), alors qu'elle deviendra commune dans les régions de hautes latitudes. D'autre part, la rareté évolue dans le temps, à une vitesse parfois plus rapide que les listes qui bien qu'évolutives sont forcément marquées par une grande inertie. Les listes sont un moyen simple et efficace pour lutter contre la disparition ou la diminution de certaines espèces et donc pour conserver un patrimoine naturel le plus complet possible pour l'Humanité. Cependant, elles ne sont pas sans défaut et restent relatives à l'espace, au temps et aux sensibilités de ceux qui les établissent. Elles sont donc utiles mais pas suffisantes à l'élaboration des objectifs de gestion des sites.

Outre les objectifs des plans de gestion, la sensibilité des gestionnaires à la conservation des écosystèmes est aussi liée à leur formation. La très grande majorité des chargés de mission a suivi des cursus de biologie, d'écologie, d'ingénieurs agronomes ou forestiers. Ces formations leur assurent de sérieuses connaissances en sciences de la nature, nécessaires au métier de gestionnaire de patrimoine naturel vivant. Elles orientent aussi leur sensibilité vers des questions d'espèces (plutôt que d'espaces) animales et végétales (plutôt qu'humaines). Rares sont les gestionnaires géographes, sociologues ou même philosophes de la nature, bien qu'ils soient aujourd'hui représentés dans le Conseil scientifique du Conservatoire du Littoral. Cette orientation, souvent très naturaliste, des gestionnaires tend parfois à faire considérer l'homme, donc le public, comme « perturbateur » de la dynamique naturelle, destructeur des efforts accomplis en faveur de la conservation des espèces, ou, à tout le moins, peu conscient de leur valeur.

2- Tags, poubelles et bulldozers : les interrogations du public

D'un autre côté, les publics, bien que dans l'ensemble satisfaits des actions de préservation menées (Meur-Férec *et al.*, 2001) ont, de part leurs profils très hétérogènes, des aspirations différentes (Kalaora, 1998).

Pour certains, les sites naturels appartiennent à tous et donc à personne. Ils les consomment comme des espaces de jeux, moto-cross, parking, rendez-vous, aire de pique-nique ou camping et ne perçoivent pas leur valeur communautaire liée à leur patrimoine naturel biologique et paysager. Cette catégorie d'usagers aura tendance à dégrader les sites par négligence ou volontairement comme atteinte au bien d'une société qu'ils rejettent (ganivelles brûlées, panneaux tagués, etc.). Ils constituent bien sûr le public le plus difficile à contenir et à convaincre, le plus provocateur et sans doute le plus décourageant pour les gardes. Ces problèmes de vandalisme ne sont pas spécifiques aux sites naturels, ils dépassent cette dimension pour concerner l'ensemble des biens publics.

Pour d'autres types de visiteurs, bien plus nombreux et heureusement plus respectueux, subsistent cependant quelques incompréhensions avec les gestionnaires. Ainsi les résultats de plusieurs enquêtes indiquent un désir de confort de type urbain accru sur les sites naturels. De nombreuses personnes interrogées dans les dunes du Nord sur leur degré de satisfaction après une visite dans les dunes estiment qu'il manque sur les sites, des bancs, des poubelles, des

toilettes et même parfois des buvettes. L'ambiance de nature est recherchée mais parfois comme un simple décor, sans les désagréments qu'implique l'absence d'équipement humains. Le degré de « naturalité » accepté par les visiteurs est finalement parfois très faible. Cette ambiguïté avait déjà été soulignée dans les Cahiers du Conservatoire du Littoral (1995). Elle rend souvent perplexes les gestionnaires passionnément investis dans leur mission de restauration des habitats naturels.

Par ailleurs, certains visiteurs comprennent et acceptent mal l'artificialisation introduite par les gestionnaires eux-mêmes et les limites imposées à leur liberté personnelle. Ils acceptent difficilement d'être canalisé dans des sentiers pour éviter le piétinement des espèces protégées ou de renoncer au VTT et au moto cross pour ne pas arracher l'humus, alors qu'on étrépe plusieurs hectares pour « rajeunir » la végétation de la dune à fourrés (Dunes du Perroquet, 59) et que l'on creuse des mares au bulldozer pour favoriser Tritons crêtés (*Triturus cristatus*) et Crapauds calamites (*Bufo calamita*). Comment comprendre l'interdiction de cueillette lorsque les gestionnaires fauchent les graminées (*Calamagrostis*), arrachent et brûlent les arbustes (*Hippophae rhamnoides*) (Dunes du Perroquet, 59) et abattent des arbres (pins et érables) (Sefton Coast, R.-U.) ? Et pourquoi observer les oiseaux en silence et empêcher les chiens d'approcher des nids quand les chasseurs tirent du gibier d'eau sur des sites protégés (Platier d'Oye, 62) ?... Bien sûr toutes ces situations ont en général des explications, plus ou moins convaincantes, liées aux contextes locaux ou aux choix de gestion, mais comment demander respect et compréhension du public face à des positions apparemment aussi contradictoires ? Un effort accru de pédagogie et de justification pourrait limiter ces incompréhensions. L'information délivrée doit être multiforme et continue ; les messages transmis par le garde-acteur-médiateur sont certainement les plus efficaces ; aucun panneau ne peut remplacer cette indispensable présence humaine.

Cependant la question principale reste : qui fixe les règles de ce qui est « bon pour la nature » ? Les doctrines dans ce domaine sont-elles sujettes à discussion, ou sont-elles arbitrairement décrété par quelques « despotes éclairés » (Thiébaud, 1988) ? Protéger la nature pour elle même a-t-il un sens ? Quels sont les objectifs et les enjeux de la préservation de ce qu'il nous reste de nature ? Ces interrogations nous ramènent aux ambiguïtés et à l'évolution des relations homme-nature.

III- DES REPONSES (OU DES QUESTIONS) A CHERCHER DANS LES RELATIONS HOMME - NATURE

Bien que les relations homme-nature aient fluctué en Occident au cours des siècles, différemment d'un groupe social à l'autre, on peut, en simplifiant, inscrire certains courants de pensée dans une approche chronologique (Robic M.-C., 1992).

Jusqu'au dix-huitième siècle, la plupart des côtes sont peu occupées par l'homme et suscitent souvent un sentiment de crainte et d'hostilité, mêlé de fascination devant l'immensité et la violence des éléments. « *L'attribution de la laideur et de l'insalubrité est particulièrement remarquable avant la fin du dix-huitième siècle aux natures de montagne et de littoral considérés comme les paysages les plus affreux, les plus dangereux et où les risques de subir les maux les plus terribles est le plus grand* » (Luginbuhl, 1992). Les dunes d'Aquitaine notamment étaient qualifiées de « désert effrayant » par l'ingénieur Brémontier (1897).

Au dix-neuvième siècle, le courant de pensée dominant est la « domestication » de la nature par l'homme pour la maîtriser et si possible la rendre productive (Besse J.-M., 1992). Ainsi les

dunes furent calibrées et maîtrisées par différentes techniques de stabilisation, notamment des plantations de pins aussi exploités pour la production du bois et de résine.

Parallèlement à la démocratisation de la société et au passage du monde rural à une société urbaine, l'essor du tourisme balnéaire a aussi radicalement modifié le rapport de l'homme aux rivages. Alors que le bord de mer devient un lieu de promenade et de bains vivifiants conseillé par les médecins de la fin du dix-huitième siècle, les dunes commencent à constituer une ressource spatiale à exploiter pour la construction.

Au cours du XXème siècle, les quelques villas aristocratiques qui y sont bâties font progressivement place à des constructions plus denses, lotissements et immeubles, accompagnant, surtout après la seconde guerre mondiale, le « boom » du tourisme de masse. Parallèlement, l'essor de l'industrie et la croissance des besoins énergétiques ont favorisé le développement des complexes industrialo-portuaires. Face à cette demande grandissante de rivages, les espaces dunaires deviennent une ressource spatiale convoitée. Dans les années 1950 à 1970, les préoccupations patrimoniales n'ont pas encore freiné cette consommation effrénée d'espaces naturels. Les dunes, support d'un développement économique florissant, sont « consommées » sans mesure ni préoccupation environnementale. Seules sont à l'abri de cette pression les dunes domaniales gérées par les Eaux et Forêts et quelques terrains militaires.

Bien que les premières grandes associations de protection de la nature datent du début du XXème siècle, comme la Ligue pour la Protection des Oiseaux fondée en 1912, c'est dans les années 1970 que l'essor du courant écologiste crée un véritable contre pouvoir et dénonce cette exploitation de la nature par l'homme, sans vision durable (Yellès, 1997). Il prend le contre pied du développement économique à tout prix et promeut des idées de patrimoine naturel, de bien commun de l'humanité, d'espèces en danger et de capital écologique (Aubertin et Vivien, 1998). Les notions de fragilité des milieux naturels et de responsabilité des hommes amorcent les principes d'éthique de l'écoumène (Berque, 1996). Parallèlement, pour certains « conservationnistes », l'homme devient un intrus face à la nature qu'il « perturbe » et détruit. Il stigmatise le pouvoir et le profit face à une nature fragile, délicate et sans défense. Les excès de ce courant, sentimentalisme, holisme écologique et intégrisme de la *deep ecology*, trouvent leur mesure dans les excès de développement qui l'ont créé.

Aujourd'hui, le contexte est sensiblement différent de celui des « 30 glorieuses » car l'exploitation des espaces naturels pour le développement économique est limité par de nombreuses réglementations, bien que plusieurs abus et contournements soient encore à regretter (Becet, 2002).

Parallèlement, la protection de la nature devient dans les pays occidentaux une cause très médiatisée et politiquement adoptée, voire utilisée. Le courant de pensée dominant est devenu pour beaucoup : « *la nature n'est pas au service de l'homme, ni pour ses besoins, ni pour ses plaisirs ; c'est l'homme qui est au service de la nature* » (Delbos et Jorion, 1988). L'écologie politique s'appuie de plus en plus sur la science qui lui donne une assise et un sérieux grandissant ; c'est l'avènement de la « biodiversité ». Ce terme, repris par la classe politique soucieuse de son image, devient la panacée de la protection de la nature, son but suprême, l'avenir de l'Humanité. Très largement relayés et amplifiés par les médias, « biodiversité » et « générations futures » sont le leitmotiv de toute émission sur la nature.

Mais si la biodiversité devient l'objectif unique, érigé en règle intangible et universelle, la nature ne risque-t-elle pas de devenir un domaine de spécialistes, un sanctuaire pour scientifiques dont l'homme ordinaire serait presque exclu, puni pour ses excès, soupçonné d'intentions destructrices ou, à tout le moins, de dangereuse ignorance ? "*Les amateurs de*

despotisme éclairé ne vont ils pas se saisir de l'argument d'urgence pour imposer au nom de valeurs biologiques un ordre dominé par l'expertise et les sciences ?" (Kalaora, 1998). On pourrait appliquer à la gestion de la nature un principe que P. Arnould et A. Miossec (2000) évoquent en parlant de la géographie : « Si la diversité est une richesse, la pensée unique ne saurait être une philosophie éternelle ».

Le véritable enjeu de la préservation de la nature ne passe-t-il pas par le processus de mise en patrimoine, c'est à dire d'appropriation par chacun de ce bien commun (Audredrie, 1997 ; Lazzarotti, 2000 ; Péron, 2002) ? N'est ce pas la garantie d'une protection durable que de rendre chacun bénéficiaire de l'héritage? Un patrimoine doit être gardé, sauvegardé mais il n'a de valeur que s'il est apprécié, s'est à dire partagé, montré, ouvert. Le processus de patrimonialisation passe par celui de l'appropriation (Audredrie, 1997).

CONCLUSION

Le double objectif de gestion des sites de nature, cherchant à concilier la conservation des écosystèmes d'une part, et l'accueil du public et l'éducation à l'environnement d'autre part est ambitieux et ne va pas sans poser de problèmes. Il semble cependant primordial car ces deux buts sont indissociables pour une véritable « patrimonialisation » de la nature. Des compromis variables selon les sites et les enjeux peuvent être trouvés, privilégiant éventuellement de façon ponctuelle l'une ou l'autre de ces orientations. L'équilibre et les seuils des capacités d'accueil restent à trouver, probablement au cas par cas. Quoi qu'il en soit, les choix de gestion de ce patrimoine commun doivent être expliqués et justifiés aux visiteurs, dans un esprit de service public.

Le jeu en vaut la chandelle car l'ouverture au public, moyennant quelques restrictions, est un moyen de préserver durablement les espaces naturels grâce à l'appropriation du patrimoine commun par le grand public. C'est un investissement à long terme qui vaut la peine même si la faune et la flore peuvent en souffrir ponctuellement et à condition de ne pas courir le risque de perdre certaines espèces et certains espaces de façon définitive. Mais les écosystèmes, dunaires en particulier, ont une capacité de résilience qui autorise les errements des hommes en matière de gestion. Par leur mobilité naturelle, les systèmes dunaires se caractérisent par une grande rapidité de « résilience ». C'est un milieu malléable qui peut se remettre de choix de gestion changeants et donc s'adapter à l'évolution des courants de pensée : maîtriser-fixer-boiser au dix-neuvième siècle, puis couper-étréper-creuser-remobiliser à la fin du vingtième siècle ; chasser les lapins puis les réintroduire et les chasser à nouveau ; ouvrir, fermer, rouvrir au public...

La principale difficulté de gestion de ce milieu ne semble pas être sa fragilité intrinsèque mais la définition des objectifs et donc la réflexion sur les aspirations vers lesquelles nous tendons en les protégeant.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Aubertin C. et Vivien F.D. (1998) *Les enjeux de la biodiversité*. Economica. Poche Environnement, 112 p.
- Arnould P., Miossec A. (2000) « La diversité revisitée : milieux « naturels », perceptions, recherches et représentations en France ». *Historiens et géographes*, 370: 239-249.
- Audredrie D. (1997) *La notion et la protection du patrimoine*, éd. PUF Que sais-je ? 128 p.
- Baron-Yelles N., Meur-Férec C. (1999) Tourisme et loisirs de nature sur les sites préservés du littoral Nord-Pas-de-Calais ». *hommes et Terres du Nord*, 1999/1:37-46.
- Becet J.M. (2002) *Le droit de l'urbanisme littoral*. Presses Universitaires de Rennes, 253 p.
- Bellan-Santini, (2002) « Outils de prise en compte de l'intérêt patrimonial des espaces et des espèces

- du littoral ». In Dauvin J.C. (coord.) *Gestion intégrée des zones côtières : outils et perspectives pour la préservation du patrimoine naturel*. Patrimoines naturels, Muséum National d'Histoire naturelle, 346 p.
- Berque A. (1996) *Etre humains sur la terre : principes d'éthique de l'écoumène*. Gallimard, 212 p.
- Besse J.-M. (1992) « Entre modernité et postmodernité : la représentation paysagère de la nature ». In Robic M.C., 1992 - *Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme-nature depuis la Renaissance*. Economica, 343 p.
- Burbage F. (1998) - *La nature*. Flammarion Corpus, 247 p.
- Brémontier N.T. (1797) - *Mémoire sur les dunes*. Ponts et Chaussées, rapport non publié adressé à l'administration du département de la Gironde.
- Conservatoire du Littoral. (1995) « Les français et la protection du littoral. » *Cahier du Conservatoire* 4. 80 p.
- Corbin A. (1988) *Le Territoire du vide, l'Occident et le désir de rivage 1750-1840*. Paris, Flammarion.
- Delavigne A.E. (2000) *Les espèces d'intérêt patrimonial et de la « patrimonialisation » des espèces*. Rapport du Service Patrimoine naturel pour le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Programme « espaces protégés », 120 p.
- Delbos G., Jorion P. (1988) La nature ou le réel forclus, p. 15-21. In Cadoret A (ed.) *Chasser le naturel...*, édition de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 157 p.
- Favennec J. (1999) « Aménagement des forêts littorales : cas des forêts dunaires du littoral atlantique français ». *Revue forestière française*, numéro spécial 1999, p. 217-229.
- Favennec J. (2002, coord.) « Connaissance et gestion durable des dunes de la côte atlantique ». *Les dossiers forestiers* n° 11. ONF. 395 p.
- Kalaora B. (1998) *Au-delà de la nature l'environnement : l'observation sociale de l'environnement*. L'Harmattan, col. L'Environnement.
- Lazzarotti O. (2000) « Patrimoine et tourisme : un couple de la mondialisation ». *Mappemonde*, 57, 200-3, p. 12-16.
- Luginbuhl Y (1992) « nature, paysage, environnement, obscurs objets du désir de totalité ». In Robic M.C (1992) *Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme-nature depuis la Renaissance*. Economica, 343 p.
- Mermet L, Moquay P (2002) *Accès du public aux espaces naturels*. Hermès Sciences, Paris, 393 p.
- Meur-Férec C. (1997) « A comparative review of coastal conservation policies in France and England-Wales ». *Journal of Coastal Conservation* 3, p. 121-132.
- Meur-Férec C., Hoedt M. et Danes L. (2001) « Fréquentation des sites naturels littoraux. Vers une meilleure connaissance du public : l'exemple de deux sites dunaires à l'est de Dunkerque ». *Hommes et Terres du Nord*, 2-2001:81-89.
- Meur-Férec C. (coord.), Deboudt P., Deldrève V., Flanquart H., Hellequin A.P., Herbert V., Longuepée J., Morel V. (2004) *La vulnérabilité des territoires côtiers : évaluation, enjeux et politiques publiques*. Programme National Environnement Côtier, Ifremer, rapport final, 150 p.
- Michel C., (2005) *Evaluation de la fréquentation des sites du Conservatoire du littoral, premiers résultats*.
- Miossec A (1998) *Les littoraux, entre nature et aménagement*. SEDES, coll. Campus Géographie. 192 p.
- Péron F. (dir) (2002) *Le patrimoine maritime : construire, transmettre, utiliser, symboliser les héritages maritimes européens*. Presses Universitaires de Rennes, 538 p.
- Robic M.C. (dir) (1992) *Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme-nature depuis la Renaissance*. Economica , 343 p.
- Thiébaud L. (1988) « Pouvoir politique et protection de la nature ». In Cadoret A. (ed.) *Chasser le naturel...* Edition de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 157 p.
- Yellès N. (1997) *Espaces protégés et tourisme de nature sur le littoral atlantique français : stratégies et enjeux*. Thèse de Doctorat en géographie, Université de Paris I, 392 p.

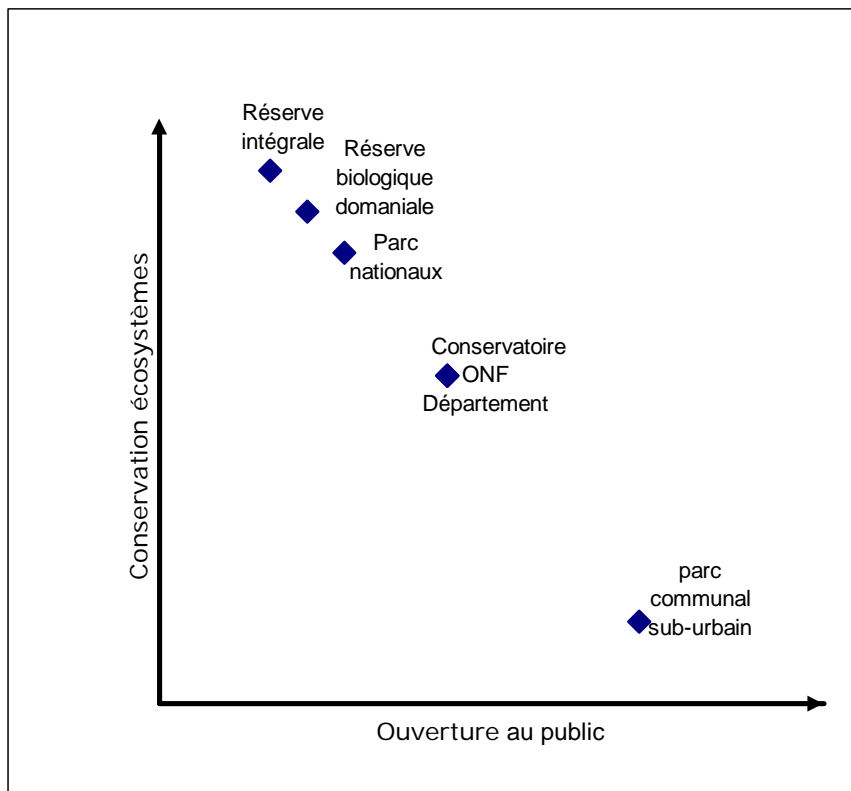


Figure 1 : degrés de priorité accordés à l'ouverture au public et à la conservation des écosystèmes selon le statut des sites.

(à mettre en petit et en marge comme une note si possible ? supprimer si nécessaire.)